INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU DIR. GÉN. / SECR.-TRÉS.

N° de résolution ou annotation

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE LA PAROISSE DE
LA TRINITÉ-DES-MONTS

Séance extraordinaire
10 octobre 2024

Séance extraordinaire de la Municipalité de la Paroisse de La Trinité-des-Monts, tenue le 10 octobre 2024 à 19h00, à la salle du Conseil au 12, rue Principale Ouest, La Trinité-des-Monts sous la présidence de madame Chantal Gagnon, mairesse.

Sont présents: Madame Nicole Després
Madame Marie-France Gagnon
Monsieur Christian Baril
Madame Lise Bérubé
Est absent : Monsieur Steve Boucher

Formant quorum sous la présidence de la mairesse.

Madame Jinny Lecours, greffière-trésorière adjointe, fait fonction de secrétaire d'assemblée.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte à 20h45. Madame la Mairesse souhaite la bienvenue.

LECTURE DE L'AVIS DE CONVOCATION ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Résolution No 123-24

Il est proposé par Mme Nicole Després, et résolu à l'unanimité des membres présents d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

RÉSOLUTION DE CONCORDANCE ET DE COURTE ÉCHÉANCE RELATIVEMENT À UN EMPRUNT PAR BILLETS AU MONTANT DE 155 500$ QUI SERA RÉALISÉ LE 18 OCTOBRE 2024

Résolution No 124-24

ATTENDU QUE, conformément au règlement d'emprunt suivant et pour le montant indiqué, la Municipalité de la paroisse de La Trinité-des-Monts souhaite emprunter par billets pour un montant total de 155 500$ qui sera réalisé le 18 octobre 2024, réparti comme suit :

Règlements d'emprunts #	Pour un montant de $
231-18	155 500$

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier le règlement d'emprunt en conséquence;

ATTENDU QUE, conformément au 1er alinéa de l'article 2 de la Loi sur les dettes et emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D-7), pour les fins de cet emprunt et pour le règlement d'emprunt numéro 231-18, la Municipalité de la paroisse de La Trinité-des-Monts souhaite réaliser l'emprunt pour un terme plus court que celui originellement fixé à ces règlements;

Il est proposé par Mme Marie-France Gagnon, appuyé par M. Christian Baril et résolu unanimement

QUE le règlement d'emprunt indiqué au 1er alinéa du préambule soit financé par billets, conformément à ce qui suit :

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU DIR. GÉN. / SECR.-TRÉS.

N° de résolution
ou annotation

1. les billets seront datés du 18 octobre 2024;

2. les intérêts seront payables semi-annuellement, le 18 avril et le 18 octobre de chaque année;

3. les billets seront signés par la mairesse et la greffière-trésorière adjointe;

4. les billets, quant au capital, seront remboursés comme suit :

2025.	**5 000 $**	
2026.	**5 300 $**	
2027.	**5 500 $**	
2028.	**5 700 $**	
2029.	**6 000 $**	**(à payer en 2029)**
2029.	**128 000 $**	**(à renouveler)**

QUE, en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2030 et suivantes, le terme prévu dans le règlement d'emprunt numéro 231-18 soit plus court que celui originellement fixé, c'est-à-dire pour un terme de **cinq (5) ans** (à compter du 18 octobre 2024), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

SOUMISSION POUR L'ÉMISSION DE BILLETS

Résolution 125-24

Date d'ouverture :	10 octobre 2024	Nombre de soumissions :	2
Heure d'ouverture :	10 h	Échéance moyenne :	4 ans et 8 mois
Lieu d'ouverture :	Ministère des Finances du Québec	Date d'émission :	18 octobre 2024
Montant :	155 500 $		

ATTENDU QUE la Municipalité de la paroisse de La Trinité-des-Monts a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique « Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal », des soumissions pour la vente d'une émission de billets, datée du 18 octobre 2024, au montant de 155 500 $;

ATTENDU QU'à la suite de l'appel d'offres public pour la vente de l'émission désignée ci-dessus, le ministère des Finances a reçu deux soumissions conformes, le tout selon l'article 555 de la *Loi sur les cités et les villes* (RLRQ, chapitre C-19) ou l'article 1066 du *Code municipal du Québec* (RLRQ, chapitre C-27.1) et de la résolution adoptée en vertu de cet article.

1- FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.

5 000 $	3,85000 %	2025
5 300 $	3,70000 %	2026
5 500 $	3,75000 %	2027
5 700 $	8,80000 %	2028
134 000 $	3,85000 %	2029

Prix : 98,18300 Coût réel : 4,27944 %

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-103

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU DIR. GÉN. / SECR.-TRÉS.

N° de résolution ou annotation

2- CAISSE DESJARDINS DE NEIGETTE ET MITIS-OUEST

5 000 $	4,33000 %	2025
5 300 $	4,33000 %	2026
5 500 $	4,33000 %	2027
5 700 $	4,33000 %	2028
134 000 $	4,33000 %	2029

Prix : 100,00000 Coût réel : 4,33000 %

ATTENDU QUE le résultat du calcul des coûts réels indique que la soumission présentée par la firme FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC. est la plus avantageuse;

Il est proposé par Madame Nicole Després, appuyé par Mme Lise Bérubé et résolu unanimement

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

QUE la Municipalité de la paroisse de La Trinité-des-Monts accepte l'offre qui lui est faite de FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC. pour son emprunt par billets en date du 18 octobre 2024 au montant de 155 500 $ effectué en vertu des règlements d'emprunts numéro 231-18. Ces billets sont émis au prix de 98,18300 pour chaque 100,00 $, valeur nominale de billets, échéant en série **cinq (5) ans;**

QUE les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvements bancaires préautorisés à celui-ci.

QUE la Municipalité de la paroisse de La Trinité-des-Monts autorise la mairesse, la greffière-trésorière ou la greffière-trésorière adjointe à procéder à la signature de l'emprunt par billet de FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.

DEMANDE DE PERMIS ET D'INSTALLATION DE DEUX POTEAUX POUR LES RADARS PÉDAGOGIQUES AUPRÈS DU MINISTÈRE DU TRANSPORT

Résolution 126-24

Il est proposé par Mme Lise Bérubé et résolu à l'unanimité des membres présents d'autoriser Mme Jinny Lecours, greffière-trésorière adjointe à procéder à la demande de permis et à l'installation de deux poteaux pour les radars pédagogiques à chaque extrémité de la municipalité de La Trinité-des-Monts auprès du Ministère du transport.

AUTORISATION DU DÉPÔT DE PROJET CINÉMA MOBILE

Résolution 127-24

CONSIDÉRANT QUE les deux municipalités travaillent pour l'attractivité de la région et placent le développement social au cœur de la vitalité;

CONSIDÉRANT QUE le manque d'activités pour les ainés, les personnes à mobilité réduite et les ados font partie des constats relevés dans les deux municipalités;

CONSIDÉRANT QUE les deux municipalités entretiennent des liens étroits avec les organismes communautaires reconnus sur son territoire;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Christian Baril et résolu à l'unanimité que le conseil municipal autorise le dépôt de la demande de projet pour le cinéma mobile de La Trinité-des-Monts dans le cadre du fonds régions et ruralité volet 4 de la MRC de Rimouski-Neigette et

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU DIR. GÉN. / SECR.-TRÉS.

N° de résolution
ou annotation

autorise Mme Jinny Lecours greffière-trésorière adjointe à signer tous documents en lien avec le projet.

LEVÉE DE LA SÉANCE

Résolution No 128-24

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par Mme Marie-France Gagnon que la séance soit levée. Il est 21h05.

ADOPTÉ À LA SÉANCE DU 15 OCTOBRE 2024.

.....
Chantal Gagnon, mairesse

.....
Jinny Lecours, greffière-trésorière adjointe.

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-103